

Présentation du Budget Primitif 2021

Conformément à l'art. L 3313-1 du CGCT

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2021, qui s'est tenu le 20 novembre dernier, a permis de mettre en avant le caractère très particulier du contexte budgétaire et financier inédit dans lequel les départements sont amenés à préparer leur budget 2021.

Fort de sa gestion rigoureuse confirmée par le respect en 2018 et 2019 des dispositions du contrat dit « de Cahors », - dispositions de ce contrat non applicables au titre de l'exercice 2020 en vertu de l'article 12 de la loi N° 2020-290 d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 -, le Département de Vaucluse a pu faire face au cours de l'exercice 2020 à la pandémie de la Covid-19 et à ses conséquences sanitaires, économiques et financières.

Dans ce contexte de crise sans précédent, le Département perd en 2021, dans le cadre de la réforme fiscale, le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par conséquent tout levier fiscal. Cette recette est compensée par une fraction de TVA correspondant en 2021 au produit fiscal perçu au titre de l'exercice 2020, ce qui revient à dire que le produit perçu en 2020 demeure figé en 2021. De plus, notre collectivité, à l'instar des autres Départements, subit les effets de cette crise sanitaire sans précédent à travers la baisse du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et l'augmentation considérable des dépenses d'intervention et plus particulièrement les allocations liées au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Cependant, la maîtrise permanente de nos dépenses de fonctionnement a permis de constituer des marges de manœuvre afin, dans un premier temps, de faire face notamment à l'augmentation précitée des dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et, dans un second temps, non seulement de maintenir le niveau très important des dépenses d'investissement du Budget Primitif (BP) 2020, mais aussi de mettre en œuvre un plan de relance local de 12 millions supplémentaires à réaliser sur 3 ans, dont 7 millions dès 2021.

C'est dans ce contexte très contraint que s'est construit ce projet de Budget Primitif 2021 qui, pour la première fois, vous est présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M52), instruction destinée à s'appliquer à l'horizon 2024 à l'ensemble des collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le Département, à travers ce projet de budget 2021, s'inscrit encore plus dans une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement tout en assumant pleinement ses compétences dans l'accompagnement des populations et en confirmant son rôle moteur pour l'économie locale, au regard du volume de ses dépenses d'équipement.

Ce projet de budget s'équilibre à 699,1 millions d'€ en mouvements réels (hors contrats d'emprunts assortis de lignes de trésorerie : 702,5 millions d'€ en les incluant).

BUDGET PRIMITIF 2021

En millions d'€ (Opérations réelles)

	2020	2021	Evolution 2021/2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	599,4	602,1	0,5 %
Fiscalité locale et reversée	429,2	428,2	- 0,2 %
- dont fraction de TVA (produit de la taxe foncière en 2020)	118,1	118,5	0,3 %
- dont péréquation DMTO	**5,0	7,0	40,0 %
Dotations / Participations	152,0	155,7	2,4 %
Remboursements / récupérations / divers *	*16,1	*16,4	1,9 %
Autres	2,1	1,8	- 14,3 %
DEPENSES DE GESTION	538,8	556,1	3,2 %
Personnel	128,9	130,0	0,9 %
Aide Sociale *	*188,1	*187,3	- 0,4 %
- dont subventions politique aide sociale	3,2	3,5	9,4 %
Insertion	111,2	123,1	10,7 %
- dont subventions politique insertion	2,6	3,6	38,5 %
Cotisations SDIS	33,6	34,0	1,2 %
Transports élèves en situation de handicap	1,8	1,8	0,0 %
Autres subventions	12,7	12,4	- 2,4 %
Voirie	6,8	6,6	- 2,9 %
Péréquation DMTO	**11,4	13,5	18,4 %
Dotation fonct. Collèges publics et privés	9,5	9,3	- 2,1 %
Travaux entretien bâtiments	2,3	2,1	- 8,7 %
Autres (autres participations, fluides, combustibles, assurances, maintenance, régies, provisions, dépenses imprévues...)	32,5	36,0	10,8 %
EPARGNE DE GESTION	60,6	46,0	- 24,0 %
ANNUITE DE LA DETTE	27,6	28,7	4,0 %
Intérêts	3,5	3,5	0,0 %
Capital	24,1	25,2	4,6 %
EPARGNE DISPONIBLE	33,0	17,3	- 47,6 %
DEPENSES D'EQUIPEMENT	107,0	114,3	6,8 %
Investissements directs	67,4	86,0	27,6 %
Subventions d'équipement	39,5	28,2	- 28,6 %
Autres	0,1	0,1	0,0 %
RECETTES D'EQUIPEMENT	34,0	46,0	35,3 %
Subventions, participations	31,6	43,2	36,7 %
Aliénation, cessions	1,6	2,0	25,0 %
Avances, créances	0,8	0,8	0,0 %
Besoin de financement (emprunt)	40,0	51,0	27,5 %
TOTAL BUDGET (Dépenses)	673,4	699,1	3,8 %
TOTAL BUDGET (Recettes)	673,4	699,1	3,8 %

* Prise en compte du dispositif d'aide sociale nette.

** La prévision concernant la péréquation 2020, a, d'une part, été établie préalablement à la réforme des fonds de péréquation, et d'autre part, n'a pu inclure les mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire, c'est pourquoi les inscriptions au BP 2020 se sont avérées insuffisantes et ont nécessité des ajustements au Budget Supplémentaire.

PRESENTATION DETAILLEE

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2020	BP 2021	Evol.
599,4 M€	602,1 M€	0,5 %

I – 1 – LE PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE ET REVERSEE

BP 2020	BP 2021	Evol.
429,2 M€	428,2 M€	- 0,2 %

I – 1 – 1 – STRUCTURE DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE :

En millions d'€	BP 2020	BP 2021
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	101,2	100,0
Taxe sur les conventions d'assurance	76,0	76,0
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques	63,2	63,1
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	31,5	30,0
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7,2	7,0
Taxe d'aménagement	3,0	2,5
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	2,0	2,0
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,3	0,3
TOTAL	284,4	280,9

La réforme de la fiscalité locale, d'une part, et le changement d'instruction budgétaire et comptable, d'autre part, imposent une nouvelle présentation du produit de la fiscalité directe et indirecte. Désormais, ce produit se décompose en fiscalité locale et reversée. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les prévisions inscrites dans ce projet de budget avec les inscriptions du BP 2020, ces dernières sont mentionnées dans les tableaux selon la nouvelle répartition.

Ainsi, à périmètre égal, le produit de la fiscalité locale diminue de 3,5 millions d'€ (- 1,2 %) en raison essentiellement de la baisse prévisionnelle du produit des DMTO et de la part de CVAE restant au Département (23,5 %), conséquence de la crise sanitaire, économique et financière liée à la pandémie de Covid-19.

Le produit des DMTO qui, ces dernières années, affichait de fortes progressions en raison de la dynamique du marché de l'immobilier et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, est prévu pour la première fois en baisse depuis 2013.

Compte tenu de ce qui précède, l'inscription relative au produit de la taxe d'aménagement apparaît en diminution sensible de 0,5 million d'€

I – 1 – 2 – STRUCTURE DU PRODUIT DE LA FISCALITE REVERSEE :

En millions d'€	BP 2020	BP 2021
Fraction de TVA (en substitution de la taxe sur le foncier bâti)	-----	118,5
Taxe sur le foncier bâti	118,1	-----
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	15,2	15,2
Attribution de compensation CVAE (compétence transférée)	6,5	6,5
Attribution du fonds national de péréquation des DMTO	5,0	7,0
Autres taxes	0,0	0,1
TOTAL	144,8	147,3

La hausse de 2,5 millions d'€(+ 1,7 %) de la fiscalité reversée est liée principalement à l'augmentation du produit prévisionnel, pour 2021, du fonds de péréquation alimenté par prélèvement sur les ressources issues des DMTO, qui est estimé à 7,0 millions d'€ Ce produit s'est élevé en 2020 à 8,8 millions d'€ (pour une prévision au BP 2020 de 5,0 millions d'€), le Comité des Finances Locales ayant pris des mesures afin d'atténuer la baisse constatée des DMTO, en libérant la réserve, constituée en 2018, de 120 millions d'€ dans sa répartition définitive.

La loi de finances 2020 a prévu une importante réforme de la fiscalité directe locale qui trouve son fondement dans la suppression, dès 2021, du produit de la taxe d'habitation pour le bloc communal, dont la compensation est assurée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). La disparition de cet impôt est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière aux communes.

De ce fait, ce transfert de ressources illustre la perte de l'autonomie fiscale du Département qui est désormais attributaire d'une fraction de TVA. Le montant de cette fraction de TVA s'établit à 118,5 millions d'€ et correspond au produit de la taxe foncière notifié au titre de l'exercice 2020, et plus précisément au produit résultant de l'application aux bases départementales de TFPB de 2020 du taux adopté en 2019 par la collectivité.

L'attribution de compensation financière versée par la Région au Département s'établit à 6,5 millions d'€ Cette attribution, prévue par l'article 89 de la loi de finances 2016 et arrêtée pour 2018 et les exercices suivants, est égale à la différence entre le montant correspondant à 25 points du produit de CVAE 2016 et le coût net des charges transférées au titre de la compétence transports en année pleine.

I – 2 – LES DOTATIONS DE L'ETAT / PARTICIPATIONS

BP 2020	BP 2021	Evol.
<i>152,0M€</i>	<i>155,7M€</i>	<i>+ 2,4 %</i>

Ce poste devrait s'inscrire en légère progression bien que la prévision concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nécessite un ajustement pour prendre en compte le produit notifié en 2020.

Par ailleurs, les dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) affichent dans leur ensemble une augmentation de 0,5 million d'€ par rapport au BP 2020 ainsi que la prévision relative à la dotation de compensation des charges d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), calquée sur la notification 2020, en hausse par rapport au Budget Primitif 2020.

Enfin, les prévisions de recettes attendues au titre du Fonds Social Européen (FSE) augmentent fortement dans ce projet de budget (de 1,0 million d'€ au Budget Primitif 2020 à 3,8 millions d'€ pour 2021).

<u>I – 2 – 1 – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	<i>81,1 M€</i>	80,7 M€

La D.G.F prévue au BP 2021 enregistre une baisse de 0,5 % par rapport au BP 2020 mais devrait demeurer stable par rapport au produit notifié en 2020.

La D.G.F se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire : *53,3 M€*
- Dotation de péréquation urbaine : *9,0 M€*
- Dotation de compensation : *18,4 M€*

<u>I – 2 – 2 – LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD)</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	<i>3,4 M€</i>	3,4 M€

La D.G.D est figée, comme les années précédentes à son niveau de 2008.

<u>I – 2 – 3 – LES DOTATIONS DE COMPENSATION ET DE PEREQUATION DE LA FISCALITE</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	<i>24,0 M€</i>	23,8 M€

Ces dotations, compte tenu des notifications au titre de 2020 et des prévisions relatives aux dotations d'ajustement de l'enveloppe normée s'établissent comme suit :

- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P) *17,6 M€*
- Dotation de Compensation au titre de la fiscalité directe locale et exonérations fiscales. *6,2 M€*

<u>I – 2 – 4 – LES DOTATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (C.N.S.A.)</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	<i>26,4 M€</i>	26,3 M€

- Dotation de la CNSA au titre de l'APA :	19,8 M€
- Dotation de la CNSA au titre de la PCH :	4,9 M€
- Dotation de la CNSA au titre de la MDPH :	0,7 M€
- Dotation de la CNSA - part prévention :	0,7 M€
- Dotation de la CNSA - part autonomie :	0,2 M€

La dotation au titre de l'APA est complétée par deux dotations, « part prévention » et « part autonomie » prévues pour faire face aux dépenses réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation au vieillissement de la population.

<u>I – 2 – 5 – LE FONDS DE MOBILISATION DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION (F.M.D.I.)</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	3,8 M€	4,0 M€

La dotation prévue au titre du F.M.D.I s'élève à 4,0 millions d'€ soit + 0,2 million d'€ (+ 5,3 %) par rapport au BP 2020.

<u>I – 2 – 6 – LA DOTATION DE COMPENSATION DES CHARGES D'ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	7,6 M€	7,8 M€

Cette dotation, mise en place par la loi de finances 2014, financée par le transfert par l'État aux départements des frais de recouvrement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est répartie pour une part (compensation) proportionnellement aux « restes à charge » sur les 3 Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, PCH) de chaque département et pour l'autre part (péréquation) selon un indice prenant en compte le nombre de bénéficiaires du RSA, de l'APA et de la PCH. La somme des deux parts est pondérée par le revenu par habitant. Le reste à charge réel pour le Vaucluse, concernant les seules AIS est estimé à plus de 65,0 millions d'€ pour 2021.

<u>I – 3 – LES PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE, REMBOURSEMENTS ET AUTRES RECETTES</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	18,2 M€	18,2 M€

Ces recettes intègrent notamment les récupérations sur bénéficiaires de l'aide sociale. La mise en place effective, par le Département, de l'aide sociale nette à l'hébergement à compter de juillet 2019, devrait permettre désormais une prévision plus fine de ce poste de recettes. Il est rappelé que ce dispositif permet au Département de ne payer, en matière de dépenses d'hébergement, que la différence entre le coût d'hébergement et la participation des bénéficiaires. En conséquence, le dispositif impacte tant le niveau des recettes liées à la récupération a posteriori des dépenses d'hébergement sur les bénéficiaires que le niveau de ces dépenses d'hébergement.

Enfin, ce poste reste stable malgré les répercussions du dispositif précité, en raison de l'inscription d'une prévision de recette liée au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et au Fonds de Solidarité Logement (FSL) abordés plus avant (II-2).

II – LES DEPENSES DE GESTION

<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evol.</i>
538,8M€	556,1M€	3,2 %

Bien que les dépenses d'aide sociale affichent une très légère baisse (-0,4%) liée essentiellement aux derniers ajustements de prévisions consécutifs à la mise en œuvre du dispositif d'aide sociale nette diminuant la dépense comme la recette, les dépenses de gestion (dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette) connaissent une évolution marquée de + 3,2 % par rapport au BP 2020.

Cette augmentation des dépenses est une conséquence directe de la crise sanitaire, économique et financière engendrée par la pandémie de Covid-19. Ainsi, les prévisions de crédits alloués aux allocations liées au Revenu de Solidarité Active (RSA) progressent de 9,5 millions d'€ (+ 9,2 %) par rapport au BP 2020.

Ce surcroît de dépenses obligatoires nécessitera une gestion encore plus rigoureuse afin de préserver au mieux nos marges d'autofinancement pour être en mesure de maintenir un niveau élevé d'équipement au bénéfice des Vauclusiens.

Par ailleurs, compte tenu de la perte de recette constatée sur l'exercice 2020 en matière de DMTO, l'Etat nous a consenti une avance remboursable de 3,5 millions d'€, dans des conditions explicitées plus avant. Une dotation aux provisions du même montant a donc été prévue dans ce projet afin de neutraliser l'impact d'un éventuel remboursement de cette avance sur l'exercice 2021 ou au-delà.

II – 1 – LES DEPENSES DE PERSONNEL

BP 2020

BP 2021

128,9 M€

130,0 M€

Le poste relatif aux dépenses de personnel présente une évolution de + 0,9 %, tout en intégrant l'impact lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les dernières mesures relatives au régime indemnitaire.

En effet, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et mis en place dans la fonction publique territoriale après application de la circulaire du 3 avril 2017, est aussi prévu, en 2021, pour les Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) et pour les psychologues.

II – 2 – LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE

BP 2020

BP 2021

188,1 M€

187,3 M€

dont 3,5 millions d'€ intégrés ci-après dans le chapitre des subventions.

Les dépenses d'aide sociale comprenant les dépenses au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les dépenses d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées et du secteur de l'enfance, font l'objet d'une prévision prenant en compte précisément d'une part, les réalisations estimées au titre de 2020 et d'autre part, d'un ajustement précis des crédits consacrés à l'application de « l'aide sociale nette » à l'hébergement des personnes âgées.

Au regard de ces dernières dispositions, les dépenses d'aide sociale enregistrent une baisse de 0,4 %, alors que, hors dépenses d'hébergement des personnes âgées, ces mêmes dépenses afficheraient une hausse de 2,5 % par rapport au BP 2020.

Les progressions les plus fortes regardent les dépenses relatives aux AIS représentées par les dépenses d'APA augmentant de 1,5 % et surtout de PCH croissant de 12,4 % par rapport au BP 2020. A l'instar des dépenses d' AIS, les dépenses d'aide sociale à l'enfance évoluent de 3,0 %.

Les principaux postes de ce secteur sont les suivants :

▪ <u>L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	65,4 M€	59,6 M€

<u>L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	46,6 M€	47,3 M€

Les crédits inscrits au titre de l'APA évoluent de 1,5 %, passant de 46,6 millions d'€ au BP 2020 à 47,3 millions d'€ au BP 2021.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires, du montant moyen du plan d'aide résultant du niveau de dépendance ainsi que du nombre d'heures de prestataires attribuées, conduit à une hausse de 3,7 % de l'APA à domicile (28,2 millions d'€ contre 27,2 millions d'€ au BP 2020).

A contrario, l'APA versée aux établissements est en légère baisse (- 1,4%) pour s'établir à 18,9 millions d'€ contre 19,2 millions d'€ en 2020.

<u>L'aide sociale aux personnes âgées hors APA</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	18,8 M€	12,3 M€

Ce poste est en net recul (- 34,6 %) par rapport au BP 2020. Cette forte baisse trouve son fondement dans la mise en adéquation de la prévision inscrite dans ce projet avec le réalisé estimé de cette dépense en 2020, première année pleine de mise en place effective du dispositif d' « aide sociale nette » à l'hébergement.

La réduction significative des dépenses prévisionnelles d'hébergement est estimée à 6,4 millions d'€ dans ce projet de budget par rapport aux prévisions du BP 2020.

Il convient de rappeler une dernière fois qu'avec ce dispositif, le Département n'a en charge que la différence entre le coût total de l'hébergement et la participation des bénéficiaires, le produit de ces participations n'étant plus à recouvrer par le Département.

▪ <u>L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	63,4 M€	65,0 M€

<u>L'aide sociale aux personnes handicapées (hors prestations)</u>	<i>BP 2020</i>	BP 2021
	47,2 M€	47,3 M€

Les crédits inscrits au titre de l'aide sociale aux personnes en situation de handicap augmentent de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent, alors que les dépenses d'hébergement (46,3 millions d'€), qui constituent la majeure partie de ce poste, demeurent quasiment stables (+ 0,2 %).

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

BP 2020
16,2 M€

BP 2021
17,7 M€

L'évolution de la dépense sur ce secteur d'aide sociale voit sa traduction dans les prévisions de crédits au titre de la PCH et de l'ACTP qui s'élèvent à 17,7 millions d'€ contre 16,2 millions d'€ au BP 2020, soit + 9,3 %.

Les seuls crédits prévus au titre de la PCH enregistrent une progression de 12,4 % par rapport au BP 2020 pour s'établir à 15,4 millions d'€, une augmentation du nombre de bénéficiaires continuant à être constatée chaque année.

Pour autant, les crédits dédiés à l'ACTP sont inscrits en baisse par rapport à 2020 (2,0 millions d'€ contre 2,5 millions au BP 2020) soit – 20,0 %.

▪ **L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

BP 2020
53,2 M€

BP 2021
54,8 M€

Les crédits consacrés à l'aide sociale à l'enfance augmentent de 3,0 %.

Cette hausse s'explique essentiellement par la forte évolution des dépenses au titre des frais d'hébergement (40,7 millions d'€ contre 39,1 millions d'€ au BP 2020) au regard notamment de l'impact de la création de 40 places en Service d'Accueil, de Protection, de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD) courant 2020 et 12 places en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Ce poste de dépenses, représentant aujourd'hui plus de 74 % des crédits de l'ASE, prend en compte l'ensemble des frais d'hébergement des enfants confiés à l'ASE.

▪ **LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) ET LE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a dénoncé dans le courant de l'année 2020 la convention de mandat de gestion pour le FAJ et le FSL. Par conséquent, le Conseil Départemental reprend en régie la gestion de ces fonds à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette reprise se traduit budgétairement par une inscription équivalente de dépense et de recette supplémentaire à hauteur de 1,4 million d'€

II – 3 – LES DEPENSES D'INSERTION

BP 2020
111,2 M€

BP 2021
123,1 M€

dont 3,6 millions d'€ de crédits d'insertion intégrés ci-après dans le chapitre des subventions depuis 2018 afin d'être en accord avec l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les crédits liés à l'allocation RSA ont été très fortement impactés par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et financières. Ainsi, depuis mai 2020, le Département doit faire face, chaque mois, à une dépense supplémentaire moyenne de 1,0 million d'€ par rapport aux montants versés lors du 1^{er} trimestre 2020.

C'est pourquoi dans ce projet de BP 2021, les inscriptions relatives aux dépenses d'insertion (chapitre du RSA) comprenant essentiellement les allocations versées aux bénéficiaires et les crédits d'insertion, progressent de 10,7 %.

La prévision de crédits de paiement devant permettre d'assurer le financement des allocations RSA, au regard de la réalisation estimée au titre de 2020 (environ 110,0 millions d'€), s'établit à 113,0 millions d'€ contre 103,5 millions d'€ au BP 2020, soit + 9,2 % par rapport au BP 2020. Pour mémoire, en 2015, les allocations RSA payées par le Département, s'établissaient à 92,5 millions d'€ (soit - 20,5 millions d'€ par rapport à l'allocation prévisionnelle 2021).

A l'instar des allocations APA et PCH, les allocations RSA complètent le cadre des AIS, comme énoncé précédemment.

Hors allocations, les crédits d'insertion augmentent de 2,3 millions d'€ s'établissant à 9,1 millions d'€ et se déclinant comme suit :

- Subventions : 3,6 M€
- Autres participations : 3,3 M€
- Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi : 2,2 M€

<u>II – 4 – LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DU SDIS</u>	BP 2020	BP 2021
	33,6 M€	34,0 M€

Conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 22 juin 2018 relative à la convention partenariale pluriannuelle 2018-2021 conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la contribution 2021 s'élève à 34,0 millions d'€, correspondant à la contribution 2020 (soit 33,6 millions d'€) + 1,2 %.

Par ailleurs, en section d'investissement, 2,1 millions d'€ sont prévus au titre du programme d'investissement stratégique du SDIS.

<u>II – 5 – LES COLLEGES</u>	11,6 M€
-------------------------------------	----------------

Le montant des crédits alloués dans ce domaine (hors entretien des collèges et subventions) s'établit à 11,6 millions d'€ dont 9,3 millions d'€ sont consacrés aux dotations de fonctionnement de l'ensemble des collèges publics et privés du Département.

- Dotations allouées aux collèges publics : 5,6 M€
- Dotations allouées aux collèges privés : 1,6 M€
- Forfait d'externat aux établissements privés sous contrat d'association : 2,1 M€
- Bourses départementales (hors RSA : 0,3 M€) : 0,3 M€
- Participation du Département aux contrats aidés ATTEE : 0,8 M€
- Coût de fonctionnement des installations sportives : 0,6 M€
- Autres contributions : 0,6 M€

<u>II – 6 – LES TRANSPORTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP</u>	1,8 M€
-------------------------------------------------------------------------	---------------

La seule compétence conservée par le Département, en matière de transports, regarde le transport des élèves en situation de handicap, les crédits consacrés à cette mission représentant 1,8 million d'€

II – 7 – LES DEPENSES DE VOIRIE

6,6 M€

Les crédits dédiés à l'entretien de la voirie départementale mobilisent 6,6 millions d'€ hors dépenses de personnel et remboursement à l'Etat des salaires des ouvriers d'entretien du Parc de l'Equipeement mis à disposition du département depuis 2011.

II – 8 – L'ENTRETIEN DES BATIMENTS

2,1 M€

Les crédits dédiés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments s'élèvent à 2,1 millions d'€ dont 0,8 million d'€ est consacré à l'entretien des collèges.

II – 9 – LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

19,5 M€

Le poste relatif aux subventions de fonctionnement représente 19,5 millions d'€ soit + 1,0 million d'€ Cette augmentation est consécutive à l'inscription de 3,6 millions d'€ contre 2,6 millions d'€ en 2020 au titre des actions d'insertion, inscription consécutive, comme rappelé précédemment, à la requalification, depuis l'exercice 2018, de participations à divers organismes en subventions dans le domaine de l'insertion.

Ainsi, hors politique d'insertion, les prévisions de crédits consacrés aux subventions de fonctionnement sont maintenues au niveau de l'exercice précédent.

II – 10 – CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION ADOSSE AUX DMTO

13,5 M€

Jusqu'en 2019, la péréquation horizontale assise sur les DMTO, reposait sur trois fonds : le Fonds de Péréquation des DMTO (FPDMTO), le Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) créés respectivement par les lois de finances 2011, 2014 et 2019.

L'article 255 de la Loi de finances 2020 vient réformer la péréquation horizontale en globalisant les trois fonds précités en un fonds unique renommé Fonds National de Péréquation des DMTO (FNDMTO) aux fins de renforcer la péréquation horizontale entre les départements. Ainsi, un prélèvement globalisé remplace les prélèvements effectués sur chacun des trois anciens fonds et c'est désormais l'assiette des DMTO, et non plus le produit qui permet de calculer le montant du prélèvement, afin de neutraliser l'effet taux. Le montant du prélèvement pour chaque département est plafonné à 12,0 % du produit des DMTO de l'exercice N-1.

La prévision de dépense au BP 2020 (11,4 millions d'€) a été inscrite préalablement à cette réforme et s'est, par conséquent, avérée insuffisante, nécessitant un ajustement de 4,0 millions d'€ dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020.

La contribution prévisionnelle au fonds globalisé pour 2021 représente 13,5 millions d'€ Comme lors des exercices antérieurs, le Département est simultanément bénéficiaire et contributeur au fonds de péréquation des DMTO.

Au final, le solde prévisionnel cumulé correspondant à la charge nette du Département, s'établit à 6,5 millions d'€ sous réserve du montant du produit des DMTO constaté à la fin de l'exercice 2020.

III – L'EPARGNE DE GESTION**46,0 M€**

La hausse très modérée des recettes de fonctionnement (+ 0,5 %) conjuguée à l'évolution importante des dépenses de gestion (+ 3,2 %) et plus particulièrement des dépenses regardant les AIS explique le repli de 24,0 % de l'épargne de gestion qui s'établit à 46,0 millions d'€

IV – L'ANNUITE DE LA DETTE**28,7 M€**

L'annuité de la dette augmente de 4,0 % pour se fixer dans le projet de BP 2021 à 28,7 millions d'€ contre 27,6 millions d'€ au BP 2020.

Tout en considérant le recours à l'emprunt sur l'exercice 2020, la faiblesse persistante du niveau des taux d'intérêt se vérifiant encore aujourd'hui conjuguée à l'extinction d'emprunts intervenant en 2021 permet le maintien de la prévision 2021 relative aux frais financiers au même niveau que celle du BP 2020 (3,5 millions d'€).

Le remboursement en capital s'établit, quant à lui, à 25,2 millions d'€ contre 24,1 millions d'€ au BP 2020 (soit + 4,6 %).

L'encours total de la dette (hors avance remboursable consentie par l'Etat au titre des DMTO (3,5 millions d'€ en 2020) s'élève au 1^{er} janvier 2021 à 211,6 millions d'€, soit 363 €/habitant (population DGF, fiche DGF 2020). Le taux d'intérêt moyen de l'encours après couverture continue cependant à baisser et ressort à 1,525 % (1,805 % en 2020).

V – L'EPARGNE BRUTE**42,5 M€**

Comme rappelé supra, l'effet de ciseau que connaît le Département, consécutif aux effets dévastateurs de la crise sanitaire, explique la diminution importante de l'épargne brute à 42,5 millions d'€ soit – 25,6 %.

Par conséquent, l'épargne disponible après prise en compte de l'annuité de la dette se contracte aussi pour s'établir à 17,3 millions d'€ en baisse de 47,6 % par rapport au BP de l'exercice précédent.

VI – LES DEPENSES D'EQUIPEMENT**114,3 M€**

	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>
Autorisations de programme	<i>116,0 M€</i>	<i>152,6 M€</i>
Crédits de paiement	<i>107,0 M€</i>	<i>114,3 M€</i>

Les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors dette) se décomposent en :

- Investissements directs (maîtrise d'ouvrage départementale) :	86,0 M€
- Investissements indirects (subventions en capital) :	28,2 M€
- Autres	0,1 M€

Les crédits de paiement consacrés aux dépenses d'équipement présentent une sensible augmentation de 6,8 % par rapport au BP 2020 qui affichait déjà un niveau record. En effet, ce budget contient les mesures liées à l'initiative volontariste du Département dans le cadre de son plan intitulé « Plus en avant » destiné à limiter les effets de la crise sanitaire sur le quotidien des vauclusiens financé à hauteur de 12,0 millions d'€ en autorisations de programme (AP) et 7,0 millions d'€ en crédits de paiement (CP). L'intégralité des mesures de ce plan vous sera présenté par rapport séparé.

Le montant des AP nouvelles s'établit à 152,6 millions d'€ contre 116,0 millions d'€ au BP 2020. Pour mémoire, le montant d'AP le plus important dans ce projet concerne le schéma numérique des collèges pour un montant de 20,9 millions d'€

Ce projet comprend également une augmentation d'AP de 15,1 millions d'€ nécessaire à la conclusion d'une convention de financement avec l'Etat de la tranche 2 de la liaison Est Ouest (LEO) au sud d'Avignon dont les modalités vous seront présentées également par rapport séparé.

Les dépenses d'équipement se répartissent entre investissements directs à hauteur de 86,0 millions d'€ (soit + 27,6 %) et subventions d'équipement pour un montant de 28,2 millions d'€ (soit - 28,6 %). Il est à noter que le montant des CP affectés aux subventions d'équipement ne comprend pas, au BP 2021, les dotations relatives au plan de déploiement du réseau Très Haut Débit dont l'exécution a subi du retard en 2020, ce qui occasionnera un volume important de reports de crédits sur 2021 à inscrire dans le cadre du budget supplémentaire.

LA VOIRIE DEPARTEMENTALE ET AUTRES

CP : 45,8 M€

Les crédits de paiement prévus dédiés à la voirie départementale s'élèvent à 44,8 millions d'€

Les programmes concernés sont les suivants :

- Déviations d'agglomérations et liaisons routières	20,7 M€
- Grosses réparations ponctuelles	8,3 M€
- Renforcement d'ouvrages d'art et chaussées	5,0 M€
- Vélo routes	7,7 M€
- Acquisition foncières	0,6 M€
- Acquisition matériels routes	0,4 M€
- Opérations de sécurité	0,7 M€
- Etudes routes	0,6 M€
- Aménagement des annexes routes	0,8 M€

Le détail des inscriptions de crédits au titre de cette politique publique vous sera présenté par rapport séparé.

La contribution du Département en matière de voirie nationale au titre du Contrat de Plan Etat-Région (C.P.E.R) 2015-2020 s'élève à 1,0 million d'€ et se décompose comme suit :

- Etudes pour la déviation de la RN7 à Orange	0,8 M€
- Pôle d'Echange Multimodal (P.E.M) à Orange	0,2 M€

D'autre part, une prévision de 1,1 million d'€ est inscrite pour financer la poursuite de la construction du centre routier d'Apt (0,8 million d'€) ainsi que les grosses réparations d'agences et centre routiers (0,3 million d'€).

LES COLLEGES

CP : 24,3 M€

Les crédits de paiement consacrés aux collèges et cités mixtes s'élèvent à 24,3 millions d'€ dont 13,7 millions d'€ de travaux dont les plus notables sont les suivants :

- Programme consacré aux grosses réparations et réhabilitation des collèges	4,2 M€
- Travaux dans les cités mixtes	3,6 M€
- Réhabilitation partielle du collège Voltaire à Sorgues	1,9 M€
- Restructuration du collège Pays des Sorgues – 2 ^{ème} tranche	0,9 M€
- Réhabilitation totale du collège Lou Vignarès à Vedène	0,6 M€
- Restructuration du collège Saint-Exupéry à Bedarrides	0,5 M€
- Réhabilitation du collège Vallis Aeria à Valréas	0,5 M€
- Réhabilitation du collège Jules Verne au Pontet	0,3 M€

Le nouveau programme pluriannuel relatif au schéma numérique des collèges est doté d'un montant d'AP de 20,9 millions d'€ et de 8,7 millions d'€ en CP sur l'exercice 2021. Ce programme consiste à doter de tablettes les élèves de 6^{ème} des collèges publics et privés (soit au total environ 8720 élèves), les 350 élèves des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ainsi que les 6300 élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} relevant des zones d'éducation prioritaire. En termes de réseau, ce programme comprend également des optimisations d'infrastructures liées aux serveurs et réseaux wifi des collèges publics.

Par ailleurs, les crédits fléchés sur le budget participatif des collèges s'élèvent à 0,8 million d'€ (0,6 million d'€ pour les collèges publics et 0,2 million d'€ en faveur de collèges privés).

Enfin, 0,5 million d'€ est consacré au renouvellement des équipements de cuisine des collèges

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

CP : 4,4 M€

S'agissant des bâtiments à vocation culturelle, la poursuite de l'opération de construction des nouvelles archives sur le site d'Agroparc justifie une inscription de crédits à hauteur de 1,4 million d'€

L'important chantier de réhabilitation des façades et de la couverture du Palais des Papes se traduit par une inscription de 1,8 million d'€ (opération estimée à environ 8 millions d'€).

D'autre part, 0,5 million d'€ est dédié au programme d'acquisition et de réhabilitation de bâtiments culturels.

Les autres inscriptions les plus notables sont les suivantes :

. Mise en sécurité du château de la Tour-d'Aigues	0,1 M€
---------------------------------------------------	--------

- . Réhabilitation et valorisation du patrimoine classé 0,3 M€
- . Soutien aux acteurs culturels 0,1 M€

L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE, PERSONNES AGEES

CP : 5,8 M€

Les grosses réparations et restructurations des bâtiments des EDeS nécessitent une inscription de 3,6 millions d'€ dont notamment 1,0 million d'€ pour l'EDeS d'Apt, 0,4 million d'€ pour l'EDes de Sault et 0,2 million d'€ pour l'EDes du Pontet.

Par ailleurs, l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées (2,2 millions d'€) se traduit comme suit dans ce projet :

- . Budget participatif des EHPAD 1,4 M€
- . Construction de l'EHPAD de la Croix-Rouge à Avignon 0,4 M€
- . Développement des usages et services du numérique en matière de télémédecine 0,4 M€

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CP : 17,2 M€

La poursuite de la construction du réseau Très Haut Débit mobilise 2,7 millions d'€ dont 0,7 million d'€ consacré à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage. Toutefois, le retard constaté en 2020 en raison de la crise sanitaire dans le plan de déploiement envisagé initialement nécessitera le report de la quasi-totalité des crédits inscrits sur l'exercice 2020.

En matière de soutien aux projets de territoire, les principaux dispositifs de contractualisation se déclinent comme suit :

- Contractualisation des communes de – de 5000 habitants : 0,8 M€
- Contractualisation des communes de + de 5000 habitants : 4,7 M€
- Appel à projets en direction des intercommunalités : 2,0 M€
- Subventions – voirie communale : 0,3 M€

En plus des dispositifs traditionnels rappelés ci-dessus, des actions complémentaires sont prévues en matière de soutien aux projets de territoire dans le cadre du plan de relance « Plus en avant », à savoir :

- Appels à projets des communes : 0,2 M€
- Appels à projets des EPCI : 0,5 M€
- Appels à projets dans le domaine numérique : 0,1 M€

Les différents dispositifs contribuant à soutenir l'attractivité territoriale du Département mobilisent 1,4 million d'€ de crédits dont 0,4 million d'€ dédié à la création et à la requalification des zones d'activités, 0,3 million d'€ au titre des projets économiques structurants et 0,3 million d'€ en faveur du fonds de développement des entreprises agro-alimentaires.

Dans le domaine hydraulique, la poursuite de l'aménagement hydraulique du Calavon et du Sud-Luberon nécessite l'inscription d'un crédit de subvention de 2,0 millions d'€ au profit de la Société du Canal de Provence.

Les autres inscriptions notables sont les suivantes :

- Réseau départemental wifi : 0,7 M€
- Restructuration du site Pasteur de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,5 M€

LES TRANSPORTS

CP : 0,7 M€

L'aménagement des points d'arrêt dans le cadre du programme de mise en accessibilité des arrêts de bus en coordination avec la Région Sud nécessite l'inscription de 0,7 million d'€

L'ENVIRONNEMENT

CP : 3,1 M€

Les crédits consacrés aux principaux dispositifs liés à la politique publique de l'environnement sont en légère augmentation (+ 3,3 %) et se présentent comme suit :

- Gestion des cours d'eau 0,9 M€
- Gestion des espaces naturels, forestiers et paysages 1,2 M€
(dont actions de DFCI – 0,5 million d'€)
- Politique énergie et déchets 1,0 M€
(dont assainissement réseaux : 0,8 million d'€ et subventions pour la sobriété énergétique : 0,2 million d'€)

L'HABITAT - L'AIDE A LA PIERRE

CP : 2,2 M€

Les programmes de subventions dans le cadre de l'aide à la production de logements sociaux mobilisent respectivement 1,4 million d'€ pour les opérateurs publics et 0,2 million d'€ en faveur du parc privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) afin notamment de contribuer à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Le plan de relance consacré à l'appel à projets sur la thématique du logement est abondé à hauteur de 0,6 million d'€

LA PROTECTION CIVILE

CP : 2,1 M€

Dans le cadre de la convention partenariale triennale (2019-2021), la dernière tranche de soutien à l'investissement du SDIS (avant le renouvellement, lors de l'année 2021, de la convention pour la période 2022-2024) mobilise 2,1 millions d'€ dans le cadre d'une AP de 6,3 millions d'€ votée lors du BP 2019 et destinée au financement d'équipements structurants du S.D.I.S.

LA FONCTION LOGISTIQUE

CP : 0,9 M€

La gestion optimisée du parc automobile du Département se traduit notamment, dans le cadre du renouvellement récurrent (0,6 million d'€), par l'acquisition de 4 véhicules électriques en remplacement de 4 autres véhicules de même type dont la période de location longue durée s'achève dans le courant de l'année 2021.

D'autre part, le renouvellement en matériel et mobilier pour l'ensemble des services mobilise 0,3 million d'€

LA FONCTION INFORMATIQUE

CP : 2,6 M€

L'acquisition de matériels et supports numériques nécessite une inscription à hauteur de 0,8 million d'€ et 1,5 million d'€ est destiné à l'acquisition de logiciels (en diminution de 31,8 % par rapport au BP 2020 au cours duquel une modernisation importante du cœur de réseau informatique avait été entreprise). De plus, un crédit de 0,3 million d'€ est réservé au renouvellement des infrastructures de téléphonie.

VII - LES RECETTES D'EQUIPEMENT		46,0 M€
<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evol.</i>
34,0 M€	46,0 M€	35,3 %

Les recettes d'équipement hors emprunt comprennent :

Les dotations globalisées, à savoir :	15,2 M€
- le Fonds de compensation de la TVA	11,3 M€
- la Dotation Départementale d'Équipement des collèges	2,8 M€
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (D.S.I.D)	0,7 M€
- les produits d'amendes de radars automatiques	0,4 M€

Les subventions affectées les plus notables sont les suivantes :

- les subventions cumulées au titre de l'opération de rénovation des façades et couvertures du Palais des Papes	0,5 M€
- les subventions cumulées au titre des deux plans de déploiement du Réseau Très Haut Débit	15,8 M€
- les subventions relatives à diverses opérations de voirie:	10,8 M€
- produit de cession de bâtiments	2,0 M€

Par ailleurs, le remboursement d'avances par la Société du Canal de Provence se poursuit ; il est prévu à hauteur de 0,8 million d'€ par an sur 10 ans conformément à la convention signée le 31 décembre 2014.

Compte tenu de la contraction de l'épargne nette à 17,3 millions d'€(soit – 47,6 %), imputable aux effets dévastateurs de la crise sanitaire et de notre volonté de soutenir plus que jamais l'activité et l'emploi dans notre Département, le volume des emprunts nécessaires au financement des dépenses d'équipement s'élève à 51,0 millions d'€ en augmentation de 27,5 % par rapport à la prévision de l'exercice précédent.

IX – BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Ce budget annexe s'élève en dépenses et en recettes, à 1,7 million d'€et présente une légère diminution par rapport au BP 2020. En termes de charges de fonctionnement, le poste le plus important dédié aux frais de personnel enregistre une diminution de 5,3 % (soit – 72 K€) en raison principalement d'une baisse tendancielle des effectifs du laboratoire départemental.

Les prévisions de recettes de fonctionnement du laboratoire (hors subvention de maintien du service public) sont estimées à 637 K€, soit un montant identique à l'exercice précédent, réparties à hauteur de 67 K€en biologie vétérinaire et 570 K€en hygiène alimentaire.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 59 K€(+ 14 K€par rapport au BP 2020). Ces crédits sont principalement destinés à l'acquisition d'équipement pour l'analyse des test PCR qui devrait permettre de soutenir l'activité du laboratoire départemental et d'offrir une nouvelle offre aux vauclusiens dans la lutte contre la pandémie.

Enfin, compte-tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, la subvention de maintien du service public provenant du Budget Principal connaît une sensible diminution à 1,0 million d'€contre 1,1 million d'€au BP 2020 (soit – 9,5 %).

L'équilibre de ce budget se présente comme suit (en opérations réelles) :

		<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>
Investissement	Dépenses	45 200 €	59 000 €
	Recettes	0 €	0 €
Fonctionnement	Dépenses	1 702 213 €	1 632 327 €
	Recettes	1 747 413 €	1 691 327 €
TOTAL		1 747 413 €	1 691 327 €

